

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 FÉVRIER 2024

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Claude Benoit	Poste #6
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absence :	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
------------------	--------	-------------------	----------

1. Ouverture et constat du quorum

1.1. M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0020-2024

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Vote

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0021-2024

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Claude Benoit

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 15 janvier 2024.

Vote

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
30-10-2023	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie	Direction générale	Demande d'aide financière
04-12-2023	Société d'habitation du Québec	Municipalité	Approbation budgétaire 2024
12-01-2024	Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)	Municipalité	Avis de non-conformité (Piste cyclable)
15-01-2024	Association des chasseurs, pêcheurs et trappeurs du Québec	Municipalité	Demande d'aide financière
17-01-2024	Éric Maltais	Direction générale	Demande d'achat d'un terrain municipal
18-01-2024	Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)	Municipalité	Avis de non-conformité (usine eaux usées)
18-01-2024	École primaire Saint-Jean Baptiste	Direction générale	Demande d'aide financière
18-01-2024	École secondaire des Montagnes	Direction générale	Demande d'aide financière
24-01-2024	Dominique Beauséjour	Municipalité	Démission du poste de secrétaire-trésorière (CLCC)
24-01-2024	Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)	Municipalité	Remise en état volontaire habitat du poisson du réservoir Taureau (Piste cyclable)
25-01-2024	Véronique Lasalle	Direction générale	Renouvellement d'entente
25-01-2024	Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)	Municipalité	Consultation sur une régularisation
26-01-2024	Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP)	Municipalité	Avis de réclamation
29-01-2024	Association des trappeurs professionnels du Québec Inc.	Municipalité	Demande de commandite
31-01-2024	Réseau des lesbiennes du Québec	Maire	Demande de résolution d'appui
05-02-2024	Maison de la famille	Direction générale	Demande d'intégrer le local de la maison des jeunes

5. Trésorerie

5.1. Approbation des dépenses :

0022-2024

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Claude Benoit

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :



5.1.1. Déboursés	109 040.74 \$
5.1.2. Salaires	115 325.62 \$
5.1.3. Paiements automatiques	40 135.72 \$
5.1.4. Comptes à payer	242 699.97 \$

Représentés par les chèques # 22887 à # 22950, ainsi que par les dépôts directs # 2610 à # 2675.

Vote
Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période janvier et février 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22887	Microbrasserie du Taureau	5,612.80 \$
22888	Municipalité St-Jean-de-Matha	1,298.46 \$
22889	Bell-Gaz Ltée	498.15 \$
22890	Club Quad Matawinie	2,000.00 \$
22891	Commission des Loisirs	12,000.00 \$
22892	Fondation pour la Santé	1,100.00 \$
22893	Hydro-Québec	1,547.13 \$
22894	Purolator Inc.	91.11 \$
22895	Telus Mobilité	100.00 \$
22896	Wex Canada Ltd	10,100.22 \$
22897	Fonds des Pensions Alimentaires	595.40 \$
22898	Hydro-Québec	14,508.09 \$
22899	Ministre des Finances du Québec	2,500.00 \$
22900	Xérox Canada Ltée	123.92 \$
22901	Édition Exclamation Inc	793.33 \$
22902	Animations Clin d'œil Inc.	804.83 \$
22903	Gervais Patricia	2,500.00 \$
22904	Hydro-Québec	4,660.85 \$
22905	Ministre du Revenu du Québec	102.77 \$
22906	Purolator Inc	121.86 \$
22907	Services de cartes Desjardins	655.31 \$
TOTAL:		<u>61,714.23 \$</u>

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2610	Groupe BEI	1,465.87 \$
2611	Le Carrefour Canin de Lanaudière	574.87 \$
2612	Les Entreprises Nordikeau Inc	2,690.42 \$
2613	Municipalité de St-Zénon	1,009.40 \$
2614	Loisirs St-Michel Inc	18,000.00 \$
2615	Association Québécoise du Loisir Municipal	402.41 \$
2616	Landreville Arabel	880.00 \$
2617	Harnois Énergies Inc.	22,303.54 \$
TOTAL:		<u>47,326.51 \$</u>

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2024-01	Manuvie	11,417.22 \$
2024-01	Revenu Québec (D.A.S.)	38,003.57 \$
2024-01	Revenu Canada (D.A.S.)	24,439.00 \$
2024-01	Revenu Québec (D.A.S.)	23,054.47 \$

TOTAL : **96,914.26 \$**

Salaires	115,325.62 \$
Frais de Banque	113.10 \$
Régime de retraite	21,394.88 \$
Remboursement prêt/int	18,542.25 \$
Accéo transphère	85.49 \$
	\$

TOTAL : **155,461.34 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 FÉVRIER 2024

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22908	Beaulieu Hélène	78.85 \$
22909	Bellerose Carl	223.49 \$
22910	Bell-Gaz Ltée	440.91 \$
22911	Messer Canada Inc	604.39 \$
22912	Certilab	884.07 \$
22913	Chloratech Inc.	1,480.56 \$
22914	Culture Lanaudière	332.00 \$
22915	Delorme Billy	18.20 \$
22916	Dépanneur Proxi	73.56 \$
22917	Entandem	270.74 \$
22918	Fonds d'Information sur le territoire	85.00 \$
22919	Gagné Guy	80.00 \$
22920	Gagné Sports	18,173.41 \$
22921	Garage Gervais Inc	147.17 \$
22922	Garage Tellier & Fils	5,269.74 \$
22923	Garage Guy Rondeau Inc	282.27 \$
22924	Garage S. Hébert	335.12 \$
22925	Gauthier & Martin Inc.	574.88 \$
22926	Globocam Inc	1,301.66 \$
22927	Golf Lac Taureau	3,702.20 \$
22928	Guilbeault Mélanie	40.97 \$
22929	Joliette Ford Lincoln	59.50 \$
22930	Joliette Sécurité	309.89 \$
22931	Les Emballages Carrousel Inc.	379.95 \$
22932	Les Services EXP Inc.	1,521.99 \$
22933	Maxi Saint-Michel	74.50 \$
22934	Municipalité Saint-Jean-de-Matha	516.95 \$
22935	Pierre Mécanique	1,772.03 \$



22936	Plante Eliott	293.90 \$
22937	Plomberie Beaudry Inc.	390.91 \$
22938	Pompes Villemaire Inc	1,427.79 \$
22939	Strongco Inc.	2,728.30 \$
22940	Suspension Beaudry & Fils Inc.	1,491.44 \$
22941	Telus Mobilité	556.63 \$
22942	Transport Jocelyn Bazinet Inc.	1,103.76 \$
22943	Bellerose Carl	9.27 \$
22944	Bruneau Électrique Inc	2,352.57 \$
22945	Les Pneus & Soudures M. B Enr.	363.33 \$
22946	Poste Canada	4,185.39 \$
22947	Roy Denis	17,919.21 \$
22948	Toromont Cat	421.59 \$
22950	Cooptel	2,007.27 \$

TOTAL : **74,285.36 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

2618	Association des Directeurs Municipaux du Qc	663.41 \$
2619	Association des Gestionnaires Sécurité Incendie	356.42 \$
2620	Beauséjour Dominique	180.60 \$
2621	BLR Motorisé Inc.	12.47 \$
2622	Camions Inter Lanaudière	108.00 \$
2623	Chambre de commerce Haute-Matawinie	1,710.55 \$
2624	CMP Mayer Inc	728.95 \$
2625	Comtois Roland	687.00 \$
2626	Conceptnumérique	2,298.35 \$
2627	C.R.S.B.P. du Centre du Québec	20,692.17 \$
2628	EBI Environnement Inc.	27,831.64 \$
2629	Excavation Bellerose Inc	2,417.35 \$
2630	Félix Sécurité Inc.	380.78 \$
2631	FQM Assurances Inc	366.24 \$
2632	Futura Pub	1,951.12 \$
2633	GBI Experts-Conseils Inc.	5,346.35 \$
2634	Georges-Henri Durand Ltée	181.56 \$
2635	Gouin Réjean	267.46 \$
2636	Grandillo Valerie, B. ES. L	990.00 \$
2637	Groupe BEI	3,726.61 \$
2638	Harnois Énergies Inc.	5,201.13 \$
2639	Héту Jocelyn	731.08 \$
2640	Jaguar Média Inc	344.93 \$
2641	Joliette Hydraulique Inc.	245.43 \$
2642	Joyal Philippe	42.36 \$
2643	Kimiko	5,298.82 \$
2644	L'Association des pompiers St-Michel	770.00 \$
2645	Le Carrefour Canin de Lanaudière	4,553.80 \$
2646	Le Papetier	792.84 \$
2647	Le Pub 111	1,623.11 \$
2648	Librairie Raffin	258.83 \$
2649	Librairie Martin In	298.78 \$
2650	Marcel Champagne Elec. Inc	398.96 \$
2651	Mc Murray Vénus	132.16 \$

2652	MRC de la Matawinie	39,891.47 \$
2653	MRC de Matawinie (Baux)	1,875.24 \$
2654	Multicom Communication 2000	70.38 \$
2655	Parro Info Développement Inc	5,460.80 \$
2656	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,199.96 \$
2657	Propane St-Georges	508.04 \$
2658	Radiotel Inc.	86.23 \$
2659	Rivest Lise	126.28 \$
2660	Robert Boileau Inc.	3,374.37 \$
2661	Rona	1,550.04 \$
2662	Satelcom Internet	22.94 \$
2663	SCFP Section Locale 5261	1,800.35 \$
2664	Solutions Nexarts inc.	1,724.63 \$
2665	Stelem Div. D'Emco Corp.	385.17 \$
2666	Sylvain Rondeau Inc.	615.12 \$
2667	Wajax	9,647.53 \$
2668	BLR Motorisé Inc	42.52 \$
2669	Dunton Rainville SENC	4,488.76 \$
2670	Futura Pub	310.43 \$
2671	Harnois Énergies	1,902.02 \$
2672	Lavotex	146.93 \$
2673	Mécanique Jecc Ltée	68.73 \$
2674	Municipalité Saint-Zénon	1,238.37 \$
2675	Therrien Jean-Guy	289.04 \$

TOTAL : **168,414.61 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **242,699.97 \$**

5.2 Strongco – Soumissions # 900692277, # 900692301, # 900692306 et # 900726624

0023-2024

ATTENDU QUE le chargeur Volvo L60F 2007 (unité # 03) totalise 11 851 heures d'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de maintenance considérables doivent être effectués sur l'unité en question, tel que le remplacement du système de pompe hydraulique (# 900692277), le remplacement des composantes de freinage (# 900692301), le remplacement du système de freinage (# 900692306), ainsi que le remplacement de la grille de radiateur (# 900726624).

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver les soumissions # 900692277, # 900692301, # 900692306 et # 900726624, émises par l'entreprise Strongco, afin d'effectuer les travaux de remplacement nécessaires sur le chargeur Volvo L60F 2007 (unité # 03) pour un montant totalisant 53 504.53 \$ plus taxes et frais d'installation.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.3 Groupe BEI – Soumission S20240116-MSA1

0024-2024

CONSIDÉRANT QUE le panneau de contrôle pour la pompe des étangs aérées présente un fort taux de dégradation dû à l'état général de corrosion de toutes les composantes, ce qui présente un réel danger.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la soumission S20240116-MSA1 de Groupe BEI pour des travaux d'électricité servant à l'installation d'un nouveau panneau de contrôle montant de 9 892 \$ plus taxes.

Vote
Adopté à l'unanimité.

5.4 Travaux de voirie 2024 – Ventilation

0025-2024

ATTENDU QUE le budget de voirie a été adopté le 11 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les travaux de voirie représentent des sommes importantes dépassant la limite permise de 5 000 \$.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'autoriser un montant de 262 200 \$, réparti en trois, soit :

- Concassé et réfection : 187 000 \$
- Emprise : 39 200 \$
- Marquage : 36 000 \$

Vote
Adopté à l'unanimité

5.5 Bruneau Électrique – Soumission # SOU014500

0026-2024

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder au remplacement de plus ou moins 200 lampadaires actuels pour des installations au DEL ;

ATTENDU QUE la municipalité désire échelonner le remplacement sur une période de 3 ans ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Bruneau Électrique pour le remplacement de 60 lampadaires LED modèle TLLAU75T4PBK de 75 watts.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de faire affaire avec Bruneau Électrique pour le remplacement de 60 lampadaires DEL pour un montant de 31 535.20 \$ plus taxes, ainsi que 2 500 \$ plus taxes en frais de transport pour 10 visites et de porter la dépense totale de 34 035.20 \$ plus taxes au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Vote
Adopté à l'unanimité

5.6 Sauvetage nautique Inc. – Soumission # 1779

0027-2024

ATTENDU QUE le département de sécurité incendie doit former 10 pompiers pour le sauvetage riverain et le sauvetage sur l'eau avec simulation, selon les normes NFPA 1006 pour les équipes de sauvetage volet été et hiver.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire affaire avec Sauvetage nautique Inc. pour la formation initiale sauvetage riverain et sauvetage sur l'eau avec simulation selon la soumission # 1779 au coût de 4 725 \$ plus taxes.

Vote
Adopté à l'unanimité

5.7 École primaire Saint-Jean-Baptiste – Demande d'aide financière

0028-2024

CONSIDÉRANT le coût élevé relié aux activités sportives et culturelles offertes aux élèves de l'école primaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer afin de favoriser l'accès des élèves à ces dites activités.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l'école primaire Saint-Jean-Baptiste pour l'année scolaire finissant en 2024.

Vote
Adopté à l'unanimité

5.8 École secondaire des Montagnes – Demande d’aide financière

0029-2024

CONSIDÉRANT le coût élevé relié aux activités sportives et culturelles offertes aux élèves de l’école secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer afin de favoriser l’accès des élèves à ces dites activités.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d’octroyer une aide financière de 5 000 \$ à l’école secondaire des Montagnes pour l’année scolaire finissant en 2024.

Vote

Adopté à l’unanimité

5.9 Chambre de commerce de la Haute-Matawinie – Demande d’aide financière

0030-2024

ATTENDU l’essor économique actuel de la région ;

ATTENDU QUE les entreprises de notre municipalité devront prévoir la main-d’œuvre nécessaire pour leurs besoins évidents dans les prochaines années ;

CONSIDÉRANT QU’il est important de continuer et accroître les actions promotionnelles afin d’attirer de nouveaux arrivants et leurs familles en Haute-Matawinie.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Claude Benoit

Il est résolu d’accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, afin de prévoir des actions porteuses pour le développement économique de notre région.

Vote

Adopté à l’unanimité

5.10 Services mécaniques LDR Inc. - Soumission # 39000

0031-2024

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse doit travailler sur près de 100 km de chemin en gravier ;

CONSIDÉRANT QUE l’installation d’un éliminateur d’andains (Windrow) sur la niveleuse permettra d’augmenter la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE l'éliminateur d'andains (Windrow) assure un nivellement plus uniforme de la chaussée ;

CONSIDÉRANT l'économie sur le temps d'exécution de la niveleuse.

Proposé par : Gilles Sénécal

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver la soumission # 39000 de Services mécaniques LDR Inc. pour l'acquisition d'un éliminateur d'andains (Windrow), au coût de 24 500 \$ et d'attribuer la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.11 Wajax Limitée – Facture 2024170009652

0032-2024

ATTENDU les travaux de remplacement du radiateur, de la sonde de bas niveau d'antigel, de la pompe d'amorçage et de deux lumières d'inverseur sur le générateur Kohler à l'usine de traitement de l'eau potable situé sur le chemin Manawan.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu d'acquitter la facture # 2024170009652 de Wajax Limitée détaillant le coût des pièces à 5 817.48 \$, de la main d'œuvre et du transport à 2 573.50 \$ pour un total de 8 390.98 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.12 Lot 6 075 426 - Remboursement de dépôt

0033-2024

ATTENDU la vente du lot 6 075 426 entre la Corporation pour le développement du Lac Taureau et monsieur Denis Roy devant M^e Élise Pellerin, minute 7293, en date du 14 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT les dispositions des contrats, l'acheteur dû faire un dépôt de 20 000 \$ afin de répondre aux obligations ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 000 \$ plus intérêts doit être remboursée suite à la construction d'un bâtiment d'une valeur minimale de 90 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ plus intérêts doit être remboursée suite à l'obtention d'un certificat d'un officier mandaté par la municipalité, à l'effet que les travaux d'aménagements du terrain ont été faits dans le respect des lois, règlements et politiques relatifs à la bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur est toujours en attente de la délivrance du certificat relatif à la bande riveraine.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de rembourser la somme de 15 000 \$ et les intérêts tel que mentionné aux obligations contractuelles.

Vote

Adopté à l'unanimité

5.13 L'Atelier Urbain Inc. – Modification de la résolution 0010-2024

0034-2024

ATTENDU QUE la résolution 0010-2024, de la séance du conseil du 15 janvier 2024, mentionne un taux horaire de 100 \$ plus taxes pour les services de consultation en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le taux horaire pour 2024 est maintenant de 115 \$ plus taxes.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de modifier la résolution 0010-2024 comme suit :

« Il est résolu de faire affaire avec l'Atelier Urbain Inc., à un taux horaire de 115 \$ plus taxes, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$ plus taxes, pour les services de consultant en urbanisme selon les besoins et les requêtes ponctuelles du département d'urbanisme et de l'environnement. »

Vote

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Projet minier Matawinie – Rapport mensuel

6.2. Poste de Lieutenant au Service incendie – Nomination

0035-2024

ATTENDU l'appel de candidature pour le poste de Lieutenant au service incendie ayant eu lieu le 02 janvier 2024.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'embaucher Monsieur Francis Giguère en qualité de Lieutenant éligible, en date du 19 février 2024, incluant une période de probation de 6 mois.

Vote

Adopté à l'unanimité

6.3. Alliance Ressources Humaines - Offre de services

0036-2024

ATTENDU QUE le poste de directeur.trice du service de l'urbanisme et de l'environnement est à pourvoir ;

CONSIDÉRANT la grande difficulté de recrutement de main-d'œuvre spécialisée.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de mandater la firme Alliance Ressources Humaines afin d'effectuer les démarches entourant le recrutement d'un directeur.trice du service de l'urbanisme et de l'environnement, au coût de 16% du salaire annuelle et mandater monsieur Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de service.

Vote

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement :

7.1 Comité de démolition – Nomination

0037-2024

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives le 25 mars 2021 (PL 69), la municipalité a adopté le règlement 719-2023 relatif sur la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT le chapitre 2 du règlement 719-2023 en ce qui a trait à la constitution d'un comité de démolition.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de désigner M. Francis Lacelle, M. François Dubeau et M. Réjean Gouin à siéger comme membre du comité de démolition, tel que défini dans le règlement pour une période d'un an.

Vote

Adopté à l'unanimité

7.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Demande de prolongation de délai

0038-2024



ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 16 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE la MRC a adopté les règlements numéros 189-2018, 193-2018-1, 192-2018-2, 207-2019, 213-2020, 215-2020, 226-2021 et 236-2023 modifiant le SADR ;

ATTENDU QUE conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités doivent adopter des règlements de concordance dans un délai fixé par la loi suite à l'adoption du SADR et de ses modifications ;

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris le processus de modification de ses règlements, notamment par l'octroi d'un mandat à la firme Méandre pour la préparation des projets de règlement de concordance ;

ATTENDU QUE la rédaction de ces projets de règlement, bien qu'étant avancés, ne seront pas en vigueur avant la date limite de prolongation du délai accordé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) se terminant le 1^{er} mars 2024 ;

ATTENDU QUE la MRC de Matawinie a adopté une résolution afin de demander au MAMH un délai supplémentaire menant au 31 décembre 2024 pour la majorité des municipalités de la MRC, puisqu'elle n'aura pas la capacité d'analyser l'ensemble des projets de règlements dans les délais impartis ;

ATTENDU QUE sans période de prolongation supplémentaire de la part du MAMH, la MRC se doit de suspendre les avis de conformité des projets de règlements municipaux en matière d'urbanisme autres que ceux concernant la concordance ;

ATTENDU QUE dans ces circonstances, une nouvelle demande de prolongation doit être adressée au MAMH.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints demande au MAMH de lui accorder un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre de sa démarche de concordance au SADR et aux règlements modifiant le SADR depuis son entrée en vigueur ;
- **De** transmettre au MAMH la présente résolution en l'accompagnant des documents justificatifs requis à la politique de prolongation des délais en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* publiée le 1^{er} décembre 2023.

Vote

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7577-60-2198, PIIA, zone Va-3 – Demande de permis d'aménagement de terrain



0039-2024

ATTENDU la demande de permis d'aménagement de terrain pour la propriété située au 1601, chemin des Conifères ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain pour la propriété située au 1601, chemin des Conifères (matricule 7577-60-2198, PIIA, zone VA-3), tel recommandé par le CCU (03 CCU 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7979-29-0426, PIIA, zone Va-5 – Demande de permis d'agrandissement d'une habitation

0040-2023

ATTENDU la demande de permis d'agrandissement d'une habitation située au 1101, chemin de la Pointe-Fine ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur les PIIA #400-1998.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'agrandissement d'une habitation pour la propriété située au 1101, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7979-29-0426, PIIA, zone Va-5), tel que recommandé par le CCU (04 CCU 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

7.5. Matricule 7683-94-7733 – Demande de dérogation mineure

0041-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la régularisation d'un garage construit en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est boisé et que le garage n'est pas visible du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'est pas entièrement en cours avant, mais seulement en partie.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 10, chemin du Plateau (matricule 7683-94-7733), tel que recommandé par le CCU (06 CCU 2024).

Vote
Adopté à l'unanimité

7.6. Matricule 7272-19-5805 – Demande de dérogation mineure

0042-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la marge de recul avant d'un garage détaché à 4.76 mètres au lieu d'être à 5 mètres et d'une marge avant du bâtiment principal à 14.91 mètres qui devrait être à 15 mètres ;

CONSIDÉRANT les écarts minimales entre les distances des marges autorisées.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 520, rue Vic (matricule 7272-19-5805), tel que recommandé par le CCU (07 CCU 2024).

Vote
Adopté à l'unanimité

7.7. Matricule 6972-97-6275 – Demande de dérogation mineure

0043-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la régularisation de la marge latérale du bâtiment principal de 3.42 mètres alors que le règlement prévoit 5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin (lot 6 142 159) n'a pas de frontage sur le chemin ;

CONSIDÉRANT QUE la distance de la marge latérale a peu d'impact sur le terrain voisin (lot 6 142 159).

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 160, chemin du Lac-Doré (matricule 6972-97-6275), tel que recommandé par le CCU (10 CCU 2024).

Vote
Adopté à l'unanimité

7.8. Matricule 7979-29-0426 – Demande de dérogation mineure

0044-2023

ATTENDU QUE la demande concerne un projet d'agrandissement qui empiète de 1,4 mètre dans la marge avant ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'agrandissement empiète peu sur la marge avant ;

CONSIDÉRANT l'orientation en biais du bâtiment principal par rapport à la ligne avant.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1101, chemin de la Pointe-Fine (matricule 7979-29-0426), tel que recommandé par le CCU (11 CCU 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

7.9. Matricule 7470-16-7394 – Projet de lotissement

0045-2023

ATTENDU l'étude d'un plan projet de lotissement pour la propriété située sur le chemin du Mont-Trinité, plus précisément sur le lot 6 571 280 (plan préparé par Benoit Neveu arpenteur-géomètre, minute 2889, dossier 13499, en date du 14 novembre 2023) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour la propriété correspondant au lot 6 571 280 (matricule 7470-16-7394) (plan préparé par Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, minute 2889, dossier 13499, préparé en date du 14 novembre 2023) et de faire valider par le directeur des travaux publics le positionnement du "parc à bacs" exigé, tel que recommandé par le CCU (13 CCU 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

7.10. Matricules 7273-44-6033 et 7273-77-2087 – Projet de lotissement

0046-2023

ATTENDU l'étude d'un plan projet de lotissement pour les propriétés situées sur le chemin des Balbuzards, plus précisément sur les lots 6 142 975 et 6 438 992 (plan préparé par Benoit Neveu arpenteur-géomètre, minute 3231, dossier 9309, en date du 18 décembre 2023) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement sur le lotissement # 321-1992.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le plan projet de lotissement pour les propriétés correspondantes aux lots 6 142 975 et 6 438 992 (matricule 7273-44-6033 et 7273-77-2087) (plan préparé par Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, minute 3231, dossier 9309, préparé en date du 18 décembre 2023) et de faire valider par le directeur des travaux publics le positionnement du "parc à bacs" exigé, tel que recommandé par le CCU (14 CCU 2024).

Vote

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1 Avis de motion - Règlement 727-2024 (Politique de gestion contractuelle et abolition du règlement 671-2020)

0047-2024

M. Claude Benoit donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 727-2024 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Claude Benoit, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la politique de gestion contractuelle et abolition du règlement 671-2020. M. Benoit demande également dispense de lecture du règlement étant donné que les copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante. Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie, sur demande ou sur le site www.smds.quebec

9. Adoption des règlements :

10. Loisirs & Parcs :

10.1 Camp de jour - Tarification 2024

0048-2024

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver la grille tarifaire suivante, pour la saison 2024 du Camp de jour, du 25 juin au 17 août :

TARIF CAMP DE JOUR 2024				
Camp de jour – 8 h 30 à 16 h	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant	Non-résident
8 semaines (complet)	200 \$	180 \$	150 \$	305 \$
À la semaine	80 \$	70 \$	60 \$	115 \$
Service de garde - 7 h 30 à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30	1^e enfant	2^e enfant	3^e enfant	Non-résident
8 semaines de camp	60 \$	50 \$	40 \$	80 \$
À la semaine (5 jours)	25 \$	20 \$	15 \$	30 \$
À la journée	5 \$	5 \$	5 \$	15 \$

Vote
Adopté à l'unanimité

11. Travaux publics :

11.1 Chemins à double vocations – Compensation pour entretien

0049-2024

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatique, des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la période entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 :

NOM DU OU DES CHEMINS SOLlicitÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin des Cyprès	11.89 km	Bois brut	4175 chargements
Rue St-Michel (partie ouest)	0.56 km	Bois brut	4175 chargements

Rue St-Michel (partie est)	0.51 km	Bois brut	2281 chargements
Rue St-Georges (Partie Sud)	0.69 km	Bois brut	1894 chargements
Rue St-Georges (Partie Nord)	0.41 km	Bois brut	695 chargements
Chemin du Lac-à-la-Truite	3.73 km	Bois brut	695 chargements
Chemin du Lac-Taureau	4.50 km	Bois brut	695 chargements
Rue Brassard	0.60 km	Bois brut	695 chargements

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec une compensation pour l'entretien des chemins à double vocations susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 22.89 km.

Vote
Adopté à l'unanimité

11.2 Programme d'aide à la voirie locale volet Entretien - Convention d'aide financière
0050-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Sébastien Gariépy est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports du Québec.

Vote
Adopté à l'unanimité

11.3 Collecte des matières résiduelles – Nouvelles dispositions
0051-2024

ATTENDU QUE la collecte des matières résiduelles est désormais impossible à réaliser, sur certaines voies d'accès privées, car le seul véhicule pouvant circuler sur ces voies n'est plus opérationnel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne compte pas remplacer ledit véhicule, car celui-ci ne répond pas aux multiples besoins en ce qui a trait à la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires résidant sur certaines voies d'accès privées doivent disposer des bacs de façon à ce que le véhicule circulant sur la voie publique soit en mesure d'effectuer la collecte des matières résiduelles, entre autres sous forme de « parc à bac ».

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **QUE** les véhicules effectuant les collectes des matières résiduelles n'empruntent plus les chemins suivants :
 - Chemin de l'Île-Charbonneau
 - Chemin Baribeau
 - Chemin Neveu
 - Chemin Dolores
 - Chemin Labreque
 - Chemin Janson
 - Chemin Vézina
 - Chemin Morrissey
 - Chemin Cloutier
- **QUE** les résidents des chemins mentionnés ci-dessus doivent aménager des emplacements de type « parc à bac », afin de permettre les collectes adéquates des matières résiduelles.

Vote

Adopté à l'unanimité

11.4 Participation aux appels d'offres regroupés de la MRC de Matawinie pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques – Engagement municipal

0052-2024

CONSIDÉRANT l'article 934.1 du Code municipal (L.R.Q, C-27.1) qui permet à une municipalité de s'unir à une autre afin d'obtenir des services et que cette union peut porter sur l'ensemble des actes ou sur une partie seulement de ces actes reliés à un éventuel contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a réalisé en 2019 des appels d'offres regroupés pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets des municipalités de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes découlant de ces appels d'offres arrivent à échéance le 30 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont signifié leur intérêt à confier le renouvellement de ces appels d'offres regroupés à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées délèguent à la MRC la responsabilité de produire les documents d'appels d'offres requis en tenant compte des données et des statistiques fournies par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités intéressées participeront à l'analyse des soumissions reçues à l'issue de ces appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière de ces soumissions, les municipalités concernées pourront accepter ou rejeter solidairement les soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE, si les municipalités acceptent solidairement une soumission conforme reçue, l'application des termes et des montants unitaires soumis sera identique pour l'ensemble des municipalités, comme prévu aux documents d'appels d'offres, mais chacune des municipalités adjudgera des contrats distincts d'élimination des déchets et de traitement des matières organiques et assurera le suivi de ces contrats.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints :

- S'engage solidairement dans une démarche d'appels d'offres regroupés pour le traitement des matières organiques et l'élimination des déchets avec les municipalités de la MRC de Matawinie qui signifieront leur intérêt face à cette démarche ;
- Confie à la MRC de Matawinie la responsabilité de réaliser ces appels d'offres ;
- Fournisse toutes statistiques ou données nécessaires à l'élaboration des documents d'appels d'offres et valide, dans les délais prescrits, les informations et documents qui lui seront transmis par le Service de greffe ou le Service d'aménagement de la MRC ;
- Engage sa responsabilité contractuelle envers les soumissionnaires retenus et dégage la MRC de Matawinie de toute autre responsabilité ou tout acte pouvant découler de la réalisation de ces appels d'offres regroupés.

Vote

Adopté à l'unanimité

12. Sécurité Publique :

12.1 Schéma de couverture de risque - Rapport d'activités 2023 (PMO)

0053-2024

ATTENDU QUE selon l'article 35, de la *Loi sur la sécurité incendie*, prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues dans le schéma de couverture de risque, l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activités et de le transmettre annuellement à la ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques 2023 pour la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Vote
Adopté à l'unanimité

13. Administration :

13.1 Sûreté du Québec – Annulation d'intérêts 2020 et 2021

0054-2024

ATTENDU l'accumulation d'intérêts suite à un retard dans les délais de traitement pour la fiche D 9999 de la Sûreté du Québec.

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'annuler les intérêts pour les années 2020 et 2021 au montant de 10.62 \$.

Vote
Adopté à l'unanimité

13.2 Fonds de roulement – Surplus d'emprunt

0055-2024

ATTENDU QU'un emprunt de 205 486.25 \$ a été fait au fonds de roulement, remboursable sur 10 ans, pour l'acquisition et la mise à niveau d'un camion-citerne Freightliner 2006 ;

CONSIDÉRANT la saine gestion du projet et les économies faites lors de la mise à niveau dudit camion-citerne ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 24 761.56 \$ n'a pas été engagée.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de remettre le surplus de 24 761.56 \$ au fonds de roulement.

Vote
Adopté à l'unanimité

13.3 Écocentre – Territoire non-organisé

0056-2024

ATTENDU QUE la municipalité accepte les résidents et villégiateurs du TNO à son Écocentre (service payant) ;

ATTENDU QUE la MRC de la Matawinie désire offrir le 08 septembre 2024 une collecte gratuite d'encombrants et des résidus domestiques dangereux à ses résidents et villégiateurs du TNO ;

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier à signer une entente ponctuelle permettant la collecte gratuite d'encombrants et des RDD aux résidents et villégiateurs du TNO.

Vote
Adopté à l'unanimité

13.4 TNO de la MRC de Matawinie – Entente de partage

0057-2024

ATTENDU QUE le TNO de la MRC de Matawinie fait face à un enjeu d'entretien des chemins municipaux dont il a la responsabilité en raison de sa structure municipale qui ne comprend pas d'équipement lourd lui permettant d'effectuer des travaux publics en régie interne ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Saint-Michel-des-Saints et le TNO ont conjointement acquis une chargeuse-rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE le TNO de la MRC de Matawinie désires que la Municipalité assume l'entretien et l'entreposage de la chargeuse-rétrocaveuse ;

ATTENDU QUE la répartition des charges financières du véhicule ainsi que les modalités d'utilisation et de partage doivent être balisées par le biais d'une entente intermunicipale.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu de mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général / greffier-trésorier à signer une entente relative au partage d'une chargeuse-rétrocaveuse.

Vote
Adopté à l'unanimité

13.5 Office d'Habitation Matawinie - Approbation budget 2024

0058-2024

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation Matawinie a transmis à la municipalité une copie du budget 2024 pour approbation.

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'approuver le budget initial 2024, en date du 4 décembre 2023.

Vote

Adopté à l'unanimité

13.6 Les Résidences St-Georges – Demande d'autorisation

0059-2024

ATTENDU l'entente signée en 2015 entre les Résidences St-Georges et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints afin de permettre aux résidents, lors d'évacuation d'urgence, d'occuper la salle J.-M.-Bellerose ou le Centre communautaire.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu qu'en cas d'évacuation d'urgence des résidents, la municipalité autorise Les Résidences St-Georges à utiliser la salle J.-M.-Bellerose ou le Centre communautaire selon leur disponibilité respective.

Vote

Adopté à l'unanimité

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

0060-2024

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 21 h 02

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général et greffier-trésorier

